

Introduction aux bases de données

Travail d'évaluation – partie 2 : schéma relationnel

Table des matières

Partie 1	2
I. Enoncé	
Table membre	
Table association	
Table action	
II. Schéma conceptuel	
Partie 2	
III. Schéma relationnel	



Partie 1

I. Enoncé

Vous travaillez en tant qu'informaticien dans l'ASBL de défense des animaux Gaia. Curieux de l'évolution du mouvement en Belgique, ils vous demandent de créer une base de données afin de rassembler les différentes personnes soucieuses et partisantes du bien-être animal, ainsi que différentes actions organisées.

Table membre

Chaque membre a un numéro d'ID, un nom, un prénom, éventuellement un ou plusieurs surnom(s), une date de naissance, une adresse (si elle est connue).

Eventuellement un numéro de téléphone et adresse mail.

Chaque membre peut, s'il le désire faire partie de plusieurs associations. Ils peuvent également participer à plusieurs actions.

Il y toujours un responsable désigné pour une action.

Il ne faut pas nécessairement faire partie d'une association pour participer à une action.

Table association

Chaque association du droit des animaux a un ID, un nom, un statut juridique, un n° d'entreprise, un mail, un n° de téléphone, éventuellement un site internet, ainsi qu'une mission principale, si l'entreprise en a une.

Cette mission définit l'objectif de l'entreprise, sa raison d'être par exemple; l'association « Anonymous For The Voiceless » aura comme objectif principale la sensibilisation à la cause animale de rue, L214 aura comme valeur de soulever des questions éthiques).

Ces associations peuvent avoir plusieurs adresses dans le cas d'une grande association. Il se peut que plusieurs associations co-existent en un même lieu.

Il pourrait n'y avoir aucun membre dans une association.

Table action

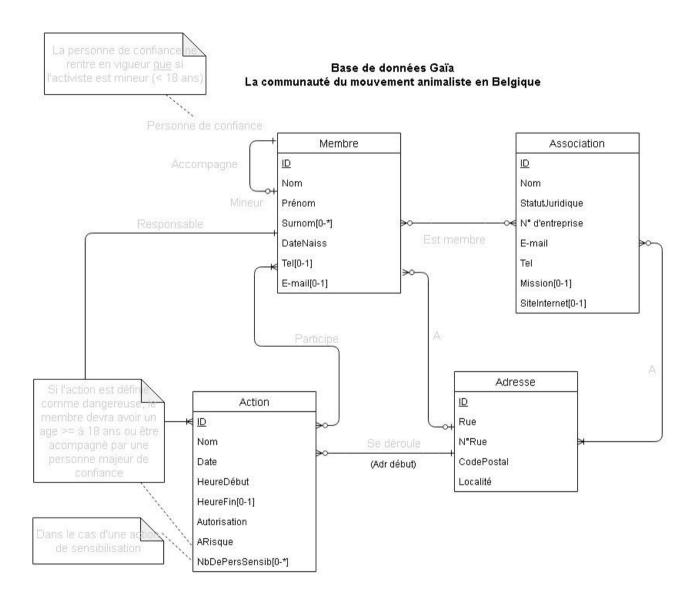
Chaque action recense, un ID, un nom, une adresse, (si action mobile, on prend l'adresse de début. Plusieurs actions pourraient se dérouler dans un même lieu), une date, une heure de début et éventuellement de fin, une autorisation (exemple : autorisation de la commune), si l'action est dangereuse ou non.

Si une action est considérée comme à risque, les membres de moins de 18 ne peuvent pas y participer sans être accompagné par un adulte responsable, ils auront une personne de confiance uniquement dans ce cas.

Pour finir le nombre de personne sensibilisé, s'il s'agit d'une sensibilisation de rue.

8/5/2020

II. Schéma conceptuel



Partie 2

III. Schéma relationnel

Base de données Gaïa La communauté du mouvement animaliste en Belgique

